

CAP de liste d'aptitude de Cadres B à cadres A

Après la lecture d'une déclaration intersyndicale, chaque OS a lu sa déclaration. Vous trouverez la déclaration intersyndicale puis la déclaration CGT dans leur intégralité sur notre site.

En voici quelques extraits :

Après avoir rappelé le contexte (mobilisation des salariés au niveau européen, l'opposition aux mesures d'austérité, la journée de grève du 27 novembre, les suppressions d'emplois, la perte du pouvoir d'achat), la CGT a fait part des ses remarques et revendications concernant cette CAP.

La CGT rappelle son opposition aux listes d'aptitudes, qu'elle considère comme arbitraires, et revendique en lieu et place un examen professionnel qui prenne réellement en compte les acquis professionnels des agents. Par conséquent, nous voterons contre le projet qui nous sera proposé.

Cette position ne nous empêchera pas, dans le cadre actuel de la liste d'aptitude, de jouer pleinement notre rôle de représentant des personnels.

•**Nous revendiquons donc :**

•**Une information collective préalable à la sélection donnant à tous les candidats une information identique et évitant les dérives de la présélection .**

•**L'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulants et non pour les seuls candidats classés « excellents ».**

•**Que l'appréciation des critères de « parcours professionnel » et « d'aptitude à la mobilité » vus dans le cadre de l'examen de la « valeur professionnelle » n'écarte pas de candidats qui auraient un parcours spécifique.**

Fermentement opposés à l'individualisation des objectifs et attachés au concept de collectif de travail dans la réalisation des missions, nous, élus CGT Finances Publiques, **refusons** dans la



défense individuelle des **dossiers de nous livrer à un exercice visant à établir un ordre de mérite comparé des candidats.**

Nous considérons que le rôle d'un élu, doit se limiter à la défense des dossiers des candidats sans les opposer entre eux, auquel cas nous revendiquons un vote global sur les propositions de l'Administration et non un vote dossier par dossier.

Nous sommes élus du personnel, nous ne sommes pas jury d'aptitude.

La consultation des dossiers nous a permis de constater que de nombreux dossiers, sinon tous les dossiers, classés comme très bons ou à revoir, pourraient tout aussi bien être classés comme excellents.

Compte rendu des débats

Nous rappelons que les agents qui postulent sont classés par la CAPL en : « à revoir », « très bons », « excellents ». **Les « excellents » font l'objet d'un classement qui permettra à la CAP nationale de les faire passer – ou non – en catégorie A.** Le plan de qualification ministériel n'est pas signé. **Le nombre de collègues qui passeront effectivement en catégorie A nous est donc inconnu.** Pour rappel, l'an der-

nier, une seule collègue est passée inspectrice sur la DISI.

38 agents étaient candidats. Les agents de la 2ème vague d'assistance ayant intégré la DISI au 1er septembre, sont concernés par ce classement.

Le Directeur a admis qu'il partageait notre vision sur la liste d'aptitude. Les concours et les exa-

mens professionnels constituent la « voie royale » pour changer de corps.

Il a décidé d'inscrire 7 collègues en « excellents » cette année, cela correspond au nombre de promus dans les DISI l'an dernier.

Il a indiqué que les dossiers devaient se préparer sur plusieurs années. Ainsi, les nouveaux inscrits sont systématiquement classés « à revoir » voire exceptionnellement « très bon ».

Le projet de classification des candidats dans chaque catégorie a été réalisé en concertation avec les chefs d'ESI, en veillant à l'équilibre entre les filières.

L'ordre de classement des agents classés « excellents » relève de la seule responsabilité du directeur qui s'est engagé à défendre tous ces dossiers en centrale.

Le directeur a rappelé les qualités qu'il attend d'un futur cadre A : encadrement, pilotage, sens du relationnel, ... Il a surtout insisté sur l'importance de montrer sa motivation en préparant le concours ou (et) l'examen professionnel de B en A. Cette nécessité est d'autant plus forte pour les PSE qui n'auront pas d'exigence de mobilité en cas de réussite à l'examen.

Les trois listes (à revoir, très bons, excellents) ont été passées en revue.

Le directeur a souligné le grand nombre des dossiers classés « très bons », notamment en filière gestion publique.

Il a malgré tout choisi de garder les collègues classés l'an dernier en « très bons » dans cette

même catégorie pour ne pas les décourager, alors qu'il estime qu'ils ne passeront jamais inspecteurs par liste d'aptitude.

Concernant les « à revoir » : M. Bellanger a départagé deux types de dossiers : ceux qui candidatent pour la première fois, et ceux qui actuellement, à son avis, n'ont pas la potentialité pour passer inspecteurs.

La CGT a défendu l'ensemble des dossiers. Pour autant, au vu du nombre de candidats (38) et de promus (1 l'an dernier), il ne faut pas se faire d'illusion. La solution ayant encore le plus de chance d'aboutir est de passer l'examen professionnel (qui dans sa forme actuelle ne nous convient pas, tant par les épreuves que par le nombre d'admis) et le concours interne.

Les potentialités seront données par filière par l'administration centrale. L'interclassement des dossiers « excellents » se fait toutes filières confondues. Ainsi (hypothèse d'école), selon les potentialités de sa filière, un candidat FGP classé 4ème pourrait être promu alors que des candidats FF classés avant lui ne le seraient pas.

M. Bellanger a indiqué que sauf événement majeur, il maintiendrait pour les années suivantes l'ordre de classement en « excellents » des candidats qui ne seraient pas promus, puisqu'il s'agit d'un classement fusionné.

Vote sur les 3 tableaux « excellents, Très bien et A revoir » : CGT : Contre , CFDT : abstention.

Il s'agit pour nous d'un vote de principe et non d'une appréciation sur les qualités de nos collègues.

Classement des agents excellents qui sera proposé en CAP centrale.

N° 1	Vidjeacoumar Vassin	E S I Tours	Filière gestion publique
N° 2	Nathalie Lapica	E S I Nantes Marsauderies	Filière fiscale
N° 3	Geneviève Colineau	E S I Angers	Filière fiscale
N° 4	Christophe Perrot	C I D 79	Filière gestion publique
N° 5	Paul Eric Despretz	E S I Rennes	Filière fiscale
N° 6	Colette Nicol	D I S I	Filière fiscale
N° 7	Valérie Vignais	C I D 72	Filière gestion publique

Nous ne pouvons pas diffuser les autres tableaux, mais si vous voulez savoir dans quelle catégorie vous avez été inscrits, nos élus sont à votre disposition pour vous renseigner.

Les élus CGT

Inspecteurs	Yvic Kergroac'h : ESI Nantes Lotz Cossé	Camille Hoffmann : ESI Nantes Marsauderies
Expert	Jean Yves Détoç : ESI Rennes	